



Au personnel du CP 226

Protocole CP 226 2017-2018

POUVOIR D'ACHAT

- Augmentation des salaires de 1,1% au 1/9/2017.
- Indexation des salaires chaque fois en janvier à partir de 2018.

Cette année, indexation de 1,4% en janvier (déjà appliquée) et très vraisemblablement en juin. En janvier 2018, nouvelle indexation de 1,4%.

Avec l'augmentation des salaires de 1,1%, ceci représente donc une augmentation des salaires de 5,4% pour janvier 2018 depuis le début de cette année en plus des augmentations barémiques.

RCC

Reconduction des régimes de RCC possibles par dérogation au régime général à partir de 62 ans:

- pour les métiers lourds (33 ans de carrière), le travail de nuit (33 ans de carrière) et les carrières longues (40 ans) à partir de 58 ans cette année et de 59 ans en 2018 ;
- pour les femmes à partir de 60 ans en cas de 33 ans de carrière, seulement possible encore en 2017 et pour les hommes si 40 ans de carrière.

CREDIT-TEMPS AVEC MOTIF

Possible pendant 51 mois (à temps plein, à mi-temps ou à raison d'1/5^{ème}) pour prodiguer des soins et 36 mois pour suivre une formation.

FORMULES DE FIN DE CARRIERE

1/5 à partir de 50 ans (sans allocation de l'ONEm) et 1/5^{ème} et ½ temps à partir de 55 ans avec allocations de l'ONEm et prime sectorielle additionnelle: €100 dans le cas du mi-temps pendant 36 mois et €80 en cas d'1/5^{ème} de façon illimitée dans le temps.

FORMATION

- Relèvement du droit à la formation de 6 jours en moyenne sur 2 ans à 10 jours à raison chaque fois d'un jour supplémentaire par période de CCT de 2 ans.
- Examen supplémentaire du plan de formation dans les organes de concertation.

FRAIS DE TRANSPORT

- Augmentation des tarifs de transport par véhicule propre à partir de février 2018.
- Indemnité bicyclette de €0,22 portée à €0,23 à partir de février 2018.

AUGMENTATION DE LA PRIME SYNDICALE A PARTIR DE 2018
